



## Convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2009

### *communiqué de presse*

#### **Contacts :**

##### **Direction de la Communication**

Anne Lechevranton  
+33 (0)1 40 62 50 93  
Corinne Estrade-Bordry  
+ 33 (0)1 40 62 51 31

##### **Relations Investisseurs**

Virginia Jeanson  
+33 (0)1 40 62 57 37  
Annie Fournier  
+33 (0)1 40 62 57 18

##### **Service actionnaires**

Philippe de Saint-Ours  
+33 (0)1 40 62 53 09  
Bernard Giroux  
+33 (0)1 40 62 54 42

#### **Actionnariat d'Air Liquide**

- **410 000 actionnaires individuels** détenant 38 % du capital (au 31 décembre 2008)
- **152 000 actionnaires au nominatif**
- **35 %** du capital détenu par les investisseurs institutionnels étrangers
- **26 %** du capital détenu par les investisseurs institutionnels français

#### **Prochains rendez-vous**

##### **Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre :**

Mardi 28 avril 2009

##### **Assemblée Générale des actionnaires :**

Judi 7 mai 2009

##### **Date de détachement du coupon :**

Mercredi 13 mai 2009

##### **Date de paiement du dividende :**

Lundi 18 mai 2009

##### **Chiffre d'affaires et résultats du 1<sup>er</sup> semestre :**

Judi 30 juillet 2009

L'Assemblée Générale Mixte d'Air Liquide se tiendra le **jeudi 7 mai 2009**, à 15 heures (sur première convocation), au Palais des Congrès, à Paris. Les **projets de résolutions**, approuvés par le Conseil d'Administration d'Air Liquide le 13 février dernier et qui seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires, sont disponibles sur le site Internet du Groupe.

L'**avis de convocation a été publié au BALO** (Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires) du 18 mars 2009 et peut être consulté sur le site Internet du Groupe, ainsi que le document de convocation envoyé à tous les actionnaires de la Société. Il contient l'ordre du jour de l'Assemblée, les résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires, une présentation de leurs objectifs et les principales modalités de participation et de vote.

L'Assemblée Générale est l'occasion de présenter la stratégie du Groupe et ses perspectives de développement. **Tous les actionnaires sont invités à s'exprimer** en assistant à l'Assemblée Générale, en se faisant représenter par procuration, ou en renvoyant un formulaire de vote par correspondance afin qu'il parvienne à la Société **le lundi 4 mai au plus tard**. La participation de chacun des actionnaires est essentielle.

L'Assemblée Générale sera retransmise en direct et en différé sur le site Internet du Groupe, [www.airliquide.com](http://www.airliquide.com).

Les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée seront communiqués aux actionnaires dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et seront également tenus à la disposition des actionnaires auprès du Service actionnaires, 75 quai d'Orsay, 75321 Paris Cedex 07.

*Air Liquide est leader mondial des gaz pour l'industrie, la santé et l'environnement, présent dans plus de 75 pays avec 43 000 collaborateurs. Oxygène, azote, hydrogène, gaz rares sont au cœur du métier d'Air Liquide, depuis sa création en 1902. A partir de ces molécules, Air Liquide réinvente sans cesse son métier pour anticiper les défis de ses marchés présents et futurs. Le Groupe innove au service du progrès, tout en s'attachant à allier croissance dynamique et régularité de ses performances.*

*Technologies innovantes pour limiter les émissions polluantes, réduire la consommation énergétique de l'industrie, valoriser les ressources naturelles, ou développer les énergies de demain, comme l'hydrogène, les biocarburants ou l'énergie photovoltaïque... Oxygène pour les hôpitaux, soins à domicile, contribution à la lutte contre les maladies nosocomiales... Air Liquide combine ses nombreux produits à différentes technologies pour développer des applications et services à forte valeur ajoutée, pour ses clients et la société.*

*Partenaire dans la durée, le Groupe s'appuie sur l'engagement de ses collaborateurs, la confiance de ses clients et le soutien de ses actionnaires, pour élaborer une vision long terme de sa stratégie de croissance compétitive. La diversité de ses équipes, de ses métiers, de ses marchés et de ses géographies assure la solidité et la pérennité de son développement, et renforce sa capacité à conquérir en permanence de nouveaux territoires pour repousser ses propres limites et construire son futur.*

*Air Liquide explore tout ce que l'air peut offrir de mieux pour préserver la vie, et s'inscrit dans une démarche de développement durable. En 2008, son chiffre d'affaires s'est élevé à 13,1 milliards d'euros dont près de 80% hors de France. Air Liquide est coté à la Bourse d'Euronext Paris (compartiment A) et membre des indices CAC 40 et Dow Jones Euro Stoxx 50.*

## **Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2009**

### **A caractère ordinaire**

- Rapports du Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux comptes
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008
- Affectation du résultat de l'exercice 2008 ; fixation du dividende
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions
- Renouvellement du mandat de trois membres du Conseil d'Administration
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-42-1 du Code de commerce et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes

### **A caractère extraordinaire :**

- Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues
- Délégation de compétence en vue de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société
- Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires
- Possibilité d'augmenter, en cas de demandes excédentaires, le montant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières
- Délégation de compétence en vue de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe
- Délégation de compétence en vue de procéder à des augmentations de capital réservées à une catégorie de bénéficiaires

### **A caractère ordinaire :**

- Pouvoirs en vue des formalités